

Collectif Citoyen pour la Transition du Pays du Haut-Roubion

Compte-rendu de la réunion du jeudi 30 janvier 2020

Maison des Associations, Bourdeaux

Objectif de la réunion

L'objectif de la réunion était de réfléchir à l'**organisation nécessaire** à la mise en œuvre des 18 actions concrètes issues des ateliers participatifs du samedi 11 janvier 2020, notamment par rapport aux élections municipales.

Cette réunion a rassemblé entre 45 et 50 personnes.



1/ Contexte de la naissance du Collectif.

Intervention de Stéphane Woerther, facilitateur du Collectif, pour **rappeler le contexte de la genèse du Collectif** :

Un rappel a été fait sur les **deux piliers** de la démarche du Collectif à savoir : 1- la démocratie participative et 2- la « transition », qui sont intimement liés.

Qu'est-ce que ces deux termes recouvrent exactement et en quoi cela concerne Bourdeaux et son pays ?

La démocratie participative :

- L'idée sous-jacente est d'**ouvrir le fonctionnement des institutions démocratiques locales** (en premier lieu la mairie), aux **citoyens de plus en plus nombreux à souhaiter s'impliquer** dans l'élaboration et l'exécution de projets structurants pour la collectivité.
- Il s'agit ainsi de créer une **plate-forme d'appui, de travail, et des ressources humaines**, tenant compte des contraintes administratives et institutionnelles, et partant du constat partagé que les élus des petites communes, qui ont à faire face à des quantités de travail toujours plus grandes et demandant des compétences toujours plus précises et variées, gagneront à être épaulés et à partager la prise de décision.

- Existe-t-il un modèle préconçu applicable « pro-forma » (par exemple : le modèle « Saillans ») : la réponse est clairement non, car d'une part la démarche n'est pas une quelconque « prise de pouvoir », mais un rassemblement. Il n'y a ainsi **aucun formalisme ou mode d'emploi imposé a priori**, qui serait à prendre ou laisser. **Tout est à construire ensemble**, notamment avec la future mairie qui sera en place à partir du mois de mars.
- D'autre part, **le Collectif ne se limite pas à Bourdeaux**, et des liens peuvent être créés au niveau du pays de Bourdeaux, avec d'autres initiatives citoyennes, au niveau de l'intercommunalité, voire d'autres structures aux niveaux départemental, régional, national et/ou européens en fonction des projets/actions (lien du local au global).

La « transition » :

- Ici, ce n'est pas une approche idéologique ou partisane mais bien une **approche très pragmatique de la transition**. En effet, il s'agit d'anticiper et de préparer le mieux possible Bourdeaux aux transformations massives à venir et de lui permettre de saisir les opportunités qui vont se présenter à cette occasion. A titre d'illustration, il a été porté à l'attention de l'assistance que la Présidente de la Commission Europe, Ursula Von der Leyen, annonçait la semaine précédente l'objectif de -50% d'émissions de CO2 à l'horizon 2030 et pour cela, un programme d'investissements de 1000 milliards d'euros, notant qu'"il faut s'attendre à un choc tectonique de nos sociétés !".
- Mais pourquoi cela concerne le pays de Bourdeaux, qui semble bien loin des grandes orientations politiques et économiques prises à Bruxelles? Car il faut s'attendre à des changements profonds des politiques publiques dans de nombreux domaines tels que le transport, l'habitat, l'énergie etc. et un transfert massif des financements publics disponibles. Le problème ne sera pas de trouver de l'argent mais de mettre en place des projets répondant au souci de la « transition ». Bref, soit on l'anticipe et on en tire parti soit on le subit...
- Un bon exemple d'anticipation dont Bourdeaux va tirer bénéfice est celui de la cantine scolaire. L'Association a en effet réussi à mobiliser un important appui technique et financier du Département de la Drôme en répondant à un Appel à Manifestation d'Intérêt sur « l'alimentation durable ».

En conclusion, **démocratie participative et transition sont intimement liés**, car initier la transition au niveau local demande du temps, des ressources et du partage d'informations. Il nous faut ainsi ouvrir et repenser nos modes de fonctionnement collectifs et nos modes de prise de décisions. L'ensemble de la communauté du Pays de Bourdeaux y trouverait des avantages.

2/ Echanges sur les écueils et les difficultés possibles du fonctionnement du Collectif

Les participants sont invités à évoquer toutes les difficultés et les besoins de clarification qu'ils pressentent par rapport au fonctionnement du Collectif et à ses liens avec la Mairie.

Sont cités :

1/ Concernant le collectif à proprement parler

- Un besoin de **clarification de la notion de « participation »** : participer, qu'est-ce que cela veut dire ?
- La **légitimité du Collectif** : qui sommes-nous ? Qui représentons-nous ?

- La **communication et le partage de l'information** (vis-à-vis de la population, des élus, mais aussi au sein du collectif)
- **L'organisation** du Collectif : méthodes collaboratives, processus décisionnaire, coordination, partage de l'information, ... Est évoquée la nécessité de rédiger une charte
- La **définition des buts et des objectifs** du Collectif
- Les **compétences du Collectif**, qui devra proposer des choses réalisables. C'est ce qui assurera sa crédibilité
- La **pérennité du Collectif**, la gestion de ses variations dans le temps
- Les **limites des responsabilités du Collectif**
- Les **liens et les rapports avec les associations** et les autres acteurs du territoire
- La **perception du Collectif par les Bourdelois**

2/ Concernant le lien avec la mairie et les élus municipaux

- La **légitimité du Collectif par rapport à celle des élus**
- La nécessité d'un **positionnement clair du Collectif par rapport aux élus**, l'explicitation des liens qui unissent les deux entités,
- La **perception du Collectif par les futurs élus municipaux**, leur volonté de travailler avec le Collectif
- La recherche d'équilibre avec les institutions
- La possibilité de « mélanger » les élus et des membres du collectif

Ces écueils potentiels devront être gardés à l'esprit lors de l'élaboration du fonctionnement du Collectif, afin de pouvoir les affronter, les assumer, ou les contourner au mieux.

3 / Scénarios possibles des interactions entre le Collectif et la Mairie

Les participants sont ensuite invités à évoquer de possibles scénarios concernant les interactions entre le Collectif et les futurs élus.

Sont cités 6 scénarios possibles :

- 1/ la possibilité, pour le Collectif, de fonder sa propre liste aux élections municipales (« Prendre le Pouvoir »),
- 2/ un Collectif sans lien particulier avec la Mairie, fonctionnant comme une association,
- 3/ un Collectif qui fonctionne comme un **soutien à la Mairie**, pouvant être **force de proposition et force de travail**,
- 4/ La possibilité, pour les listes aux prochaines élections, de **s'engager sur le principe d'un fonctionnement avec le Collectif**,
- 5/ La possibilité qu'un **noyau du Collectif soit membre du Conseil Municipal, et intègre des fonctions dédiées** (participation citoyenne, transition),
- 6/ Un collectif qui fonctionne sur missionnement exclusif de la Mairie : c'est alors la Mairie qui est à l'initiative des sujets de travail du Collectif.

Les échanges qui s'ensuivent permettent d'exclure rapidement les scénarios 1, 2 et 6.

Un panachage des scénarios 3, 4 et 5 semble être une bonne base de réflexion pour définir le schéma de fonctionnement souhaité par le Collectif, notamment dans ses interactions avec la Mairie.

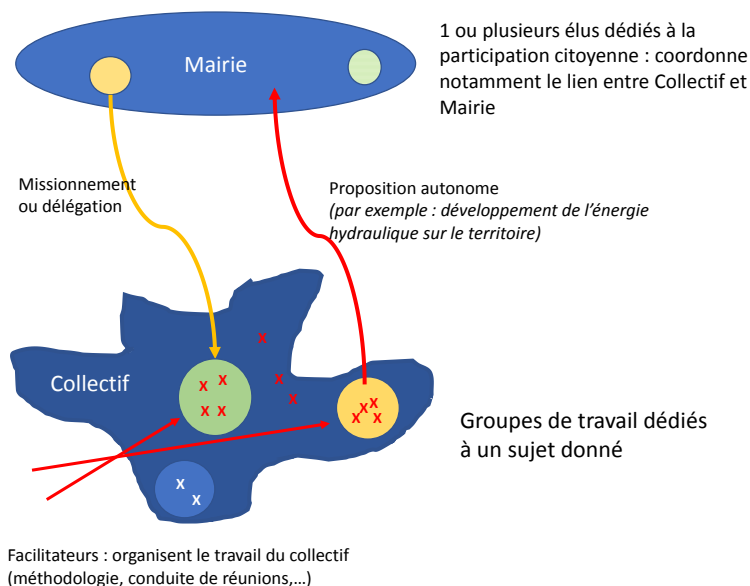
4 / Préfiguration du fonctionnement du Collectif

La synthèse des échanges précédents n'a pas pu être réalisée au cours de la réunion du 30 janvier.

Nous vous proposons ici **ce que pourrait être** le fonctionnement du collectif, notamment dans ses relations avec la Mairie. Ce schéma, qui est une **synthèse possible** des points de vue évoqués lors de la réunion, devra être discuté, éventuellement amendé, et validé lors de la prochaine réunion du Collectif. Il pourra alors être proposé aux différentes listes aux élections municipales comme schéma de fonctionnement souhaité.

Mairie : est par essence décisionnaire sur tous les sujets relevant de sa compétence
Peut missionner le Collectif sur un sujet de son choix
(par exemple : aménagement de la place de l'Eglise)

Collectif : ensemble variable de citoyens volontaires pour travailler sur un sujet donné
Ce collectif est doté d'une charte régissant son fonctionnement interne, sa communication...
Il peut travailler sur des objectifs qu'il définit lui-même, ou sur demande de la Mairie ou d'une autre institution et s'organise alors en Groupes de Travail.



La prochaine réunion du collectif aura lieu le 20 février à 20h à la maison des associations et se concentrera sur les premières concrétisations à mettre en place pour le fonctionnement de notre collectif.

Il s'agira :

- d'acter la préfiguration de notre organisation, et de faire acter par les futurs candidats et la future municipalité leur engagement vers un fonctionnement participatif. Nous aborderons également les liens possibles avec les autres collectivités.
- de mettre sur pieds les 3 premiers groupes de travail du collectif, ainsi qu'un groupe spécifique dédié au fonctionnement et à la charte du collectif.